



Mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Réunion du 20 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Brest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 16/01/2025

Présents :

Mesdames Degraeve, Didier et Lacaze,

Messieurs Bordereau, Carpentier, De Freitas, Duchesne, Fleury, Longuet et Sicard.

Absent excusé : Monsieur Bianchini

Secrétaire de séance : Madame Degraeve

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers municipaux pour leur aide et leur participation à la cérémonie des vœux.

Il informe l'assemblée qu'une coupure d'eau aura lieu mercredi 22 janvier 2025 de 08h à 13h due à l'installation d'un nouvel hydrant rue aux pierres.

A Chamant, une délibération a été prise autorisant la mise en place d'amende lorsque les animaux sont en divagation et lorsqu'il y a des déjections canines sur la voirie. Il invite tout un chacun à réfléchir quant à sa mise en place à Brest.

0 : Election d'un/e secrétaire de séance

Isabelle Degraeve se propose en tant que secrétaire de séance et c'est à l'unanimité qu'elle est nommée à ce poste.

1 : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2024 est accepté à l'unanimité.

2 : Regroupement Pédagogique intercommunal

L'étude et aide aux devoirs a été mise en place à la rentrée de janvier. Agnès Saucedo, vacataire employée par la commune de Brest donne satisfaction à ce poste et ce nouveau service réjouie les parents.

Notre inspecteur académique, Monsieur Legrand a informé les Maires du Regroupement Pédagogique Intercommunal d'une fermeture de classe pour la rentrée scolaire prochaine car les effectifs des enfants sont toujours à la baisse : 108 élèves il y a 2 ans, 85 il y a 1 an, 68 actuellement et 64 prévus à la rentrée de septembre 2025.

L'organisation actuelle est sur 2 écoles avec 2 classes chacune, PS/MS et GS/CP à Borest, CE1/CE2 et CM1/CM2 à Fontaine Chaalis.

Monsieur le Maire évoque les rues borestois où des enfants sont partis dans une école du privé : soit un total de 19 enfants. Avec ces enfants nous ne parlerions pas de fermeture de classe.

2 scénarios sont possibles :

Soit 1 fermeture de classe à Fontaine Chaalis ou à Borest qui aurait pour conséquence des classes à 3 niveaux, phénomène qui ne ferait qu'accentuer le départ d'autres familles dans les 2 ans à venir.

Ou bien le passage en R.P.C. : Regroupement Pédagogique Communal avec une école dans une commune.

Dans notre village il n'y a pas de réserve foncière donc pas de possibilité d'extension contrairement à Fontaine Chaalis où le terrain de l'école est plus adapté à de nouvelles constructions.

Il est proposé la fermeture de l'école de Borest et par voie de conséquence de la cantine à Borest.

Une nouvelle cantine pourrait être construite sur Fontaine Chaalis mais l'investissement serait d'1 million d'euros. Le Maire voisin, Monsieur Patria demande un contrat de stabilité de minimum 10 ans pour avoir un retour sur investissement et un maintien des 4 classes durant cette période.

Pour monsieur Longuet un sondage doit être réalisé auprès des parents et les conseillers municipaux doivent être tenus au courant de l'évolution de la situation.

Monsieur le Maire répond que toute information complémentaire sera communiquée. Par ailleurs le sondage ne peut pas se faire qu'au niveau des parents d'élèves. S'il se fait il se fera sur tous les foyers borestois car le financement de l'école est fait par eux. Pour mémoire, l'école est notre deuxième poste de dépense.

Pour monsieur Bordereau, un courrier reprenant les effectifs et expliquant les conséquences du retrait des enfants du R.P.I. devrait paraître dans la gazette.

Si le placement d'enfants au sein des écoles privées est un droit, les conséquences de ces choix faits par les parents entraînent chaque année des difficultés pour maintenir les écoles de nos villages. Le nombre particulièrement important d'enfants partant pour le privé à la prochaine rentrée scolaire entraînera sinon la fermeture de l'école de Borest, la fermeture d'une classe à minima ce qui est dommageable pour la vie sociale du village.

Ces choix récurrents constatés chaque année obligent les maires de Borest et Fontaine à lutter pour empêcher la fermeture de classes, c'était déjà le cas l'année passée alors que l'académie avait pris un engagement sur deux ans sans fermeture de classe, engagement qu'elle ne tient pas.

Il est regrettable de constater que le village, périlite petit à petit de ses établissements qui le constituent et notamment de son école. Et bien qu'il s'agisse d'un droit et surtout d'un choix, c'est le reste de la communauté borestoise qui en pâtit lourdement, et sans opposer quiconque, ce choix et ce droit doivent donc aussi être assumés en terme de responsabilité par ceux qui les adoptent à l'égard de la communauté borestoise.

Guillaume DUCHESNE soulève l'incohérence pour notre commune d'un côté de se battre pour l'émergence du lotissement du grand Saint-Père, avec 18 nouveaux logements donc 18 familles qui vont dans un futur proche s'installer sur Borest, et de l'autre côté de s'orienter vers une fermeture de notre école. Il insiste donc sur l'importance du maintien d'une classe sur Borest, mais qu'en aucun cas les 2 classes actuelles soient fermées concomitamment ce qui aboutirait à la fermeture de l'école et de la cantine, importants lieux de vie de notre village.

3 : Externalisation des instructions d'urbanisme

Le contrat avec la Ville de PONT-SAINT-MAXENCE, le SIMOH est arrivé à échéance au 31 décembre dernier. Une proposition d'un nouveau contrat au forfait a été formulée passant de 2.83 euros TTC par an et par habitant à 5.84 euros TTC pour 2025.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sollicité par monsieur le Maire et d'autres élus, a négocié un contrat à bons de commande via l'entreprise URBADS pour les communes de l'intercommunalité qui le souhaitent et qui propose un coût unitaire selon les dossiers à instruire : 180 euros TTC le permis de construire, 108 euros TTC la déclaration préalable par exemple. Dans ce cas la commune ne paiera qu'à la commande. La commune de Borest travaille donc depuis le 1^{er} janvier 2025 avec URBADS via la plateforme dématérialisée Geoxalis. Une formation spécifique aura lieu à la C.C.S.S.O. entre notre secrétariat et le nouveau service instructeur.

La commune instruira elle-même les dossiers de clôtures (portail, clôture basique) ainsi que les certificats d'urbanisme de simple information.

4 : Personnel Communal

Comme il a été indiqué au préalable, madame Agnès Saucède rejoint les effectifs de la collectivité depuis janvier.

Au secrétariat, madame Laure Pascal est devenue stagiaire également depuis le 1er janvier et pourra être titularisée au 1er avril 2025, si elle donne satisfaction. Elle aura 2 semaines de formations visio fin janvier et début mars.

Monsieur Daniel Ramet a été déclaré inapte par le conseil médical en formation plénière, son dossier de demande de retraite a été réalisé avec le centre de gestion de l'Oise. Monsieur Ramet sera ensuite invité à le signer puis le dossier sera transmis à la caisse de retraite de la CNRACL qui statuera dans les mois à venir.

5 : Point Nonette depuis la dernière réunion :

- La hauteur de la rivière a actuellement baissé ;
- Trois arbres tombés seront retirés dans la semaine 5 de 2025 ;
- Monsieur le Maire attend le retour concernant les berges de la propriété des consorts Pontalba ;
- La commune de Ver Sur l'Aunette a été sollicitée mais l'accord de cette municipalité n'a pas été donné retour pour l'instant.
- Eddy Bordereau évoque ses réserves concernant le lit de la Nonette et pour lui un travail en amont doit être effectué. Monsieur le Maire lit la délibération de principe pour l'étude pour une zone d'expansion de crue prise fin novembre.

6 : Proposition d'achat d'une coupe de bois communale à un tiers

Il est rappelé que la commune a, par délibération en date du 19 février 2024, confié la gestion de la parcelle E5 à l'Organisme National des Forêts.

Par courriel daté du 11 décembre dernier, madame Gautier, technicienne forestière de l'O.N.F. propose la vente des bois coupés à l'entreprise Thomas Benoit pour 2804 euros.

Après avoir délibéré les conseillers municipaux y sont favorables.

7 : Travaux et subventions 2025

-Un tracteur pour les services techniques a été commandé et il sera livré à la fin du mois. Un dossier de demande de subvention sera réalisé auprès de l'intercommunalité.

-Une borne à incendie sera installée mercredi matin, subventionnée à 50 % par l'intercommunalité.

-Des prises seront créées sur les lampadaires pour ajouter de nouvelles guirlandes. Le dossier pourrait être subventionné à hauteur de 50 % par le Syndicat d'Energie de l'OISE, sachant qu'une prise coûte environ 220 euros.

Les guirlandes seront retirées mardi 28 janvier.

-Les travaux rue du Four vont débuter fin janvier et le matériel de chantier sera stocké place du Tisard. Le début du chantier commencera par la Place.

8 : Restes à réaliser 2024 sur exercice 2025 et délibération autorisant les dépenses d'investissement

Avant le vote du budget 2025, des dépenses d'investissement devront être opérées pour :

-les travaux rues du Four / Fours à Chaux / Place du Tisard : un premier acompte de 27 000 euros TTC a été réalisé sur l'exercice 2024 et 63 000 euros pourraient être appelés avant le vote du budget ;

-de même pour la borne à incendie pour 6000 euros TTC ;

-le tracteur des services techniques pour 7310 euros TTC ;

-les démarches du PLU (rémunération du commissaire enquêteur, paiement des publications) soit environ 5547.03 euros TTC.

Soit un total de 75 857.03 euros TTC.

C'est à l'unanimité que les conseillers municipaux autorisent, le Maire à mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

9 : Questions et informations diverses

-La carte de remerciements de madame Ducrot, directrice d'école de Fontaine Chaalis au conseil municipal pour le cadeau de naissance pour son fils circule.

-Une réunion comité des fêtes est prévue demain, le 21 janvier à 18 heures.

-Monsieur le Maire remercie la commission C.C.A.S. pour l'aide apportée pour la préparation des colis de fin d'année.

Cependant il est signalé, que pour certains, les colis n'étaient pas bons. Un sondage quant à la possibilité de refaire le repas annuel sera fait et soumis au préalable au C.C.A.S.

-La brocante sera le 7 septembre prochain.

-Une borne de recharge électrique sera offerte par l'intercommunalité et se situera à la patte d'oie entre la rue Pidoré et la rue du Pont de Corne.

-Lors du parcours de reconnaissance pour les nouvelles prises pour les futures guirlandes, il a été constaté un manque d'éclairage au croisement de la rue Monny et de la sente Monny. Monsieur Bordereau demande qu'un chiffrage soit fait auprès du SE 60 pour déplacer le candélabre rue du Madras vers la rue Monny. Monsieur le Maire indique qu'il y a quelques années il s'élevait à 1800 euros.

-Madame Degraeve demande à ce que les trous soient rebouchés entre la route de la Croix rouge et le tennis.

-Monsieur Longuet demande la liste des dossiers d'urbanisme en cours.

Il signale également un mauvais entretien au niveau de l'étang communal et que, selon lui, le pilier de l'école a été mal fait.

Le chauffage de l'école n'est pas baissé le week-end end ni pendant les vacances.

-Madame Lacaze a eu de très bon retour du spectacle de Noël des enfants et de la venue du père Noël en calèche.

-Monsieur Carpentier signale qu'une bosse se dégrade au croisement rue du Madras/ rue Elisabeth Roussel.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal sera le lundi 10 mars 2025 à 20h.